

# Conseil municipal du jeudi 28 mars 2024

## Procès-verbal de la réunion

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, PAYANT Laurent, SIMON Karen, VINCENT Pauline, Cédric MICHAUD, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

### VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes communales fixés pour l'année 2023 :

- TFB : 24,40 %
- TFNB : 27,44 %
- TH : 10,12 %

Le produit encaissé en 2023 se monte à 84774 €.

Il expose que les bases d'imposition ont été augmentées par l'Etat.

Il propose que les taux soient fixés pour l'année 2024.

Les membres du Conseil Municipal délibèrent et votent à la majorité une augmentation des taux de 2 %, soit :

- TFB : 24,89 %
- TFNB : 27,99 %
- TH: 10,32 %

Le produit attendu pour l'année 2024 se monte à 91579 €

### EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL.

Monsieur le maire rappelle que le C.D.D de Monsieur Yves DAVAL se termine le 16 avril 2024.

Pour qu'il soit embauché, dans un premier temps en tant que stagiaire, une déclaration de vacance d'emploi a été déposée sur le site emploi-territorial. Mr DAVAL doit postuler en tant que candidat sur ce poste.

### VENTE DE 3 PARCELLES COMMUNALES CHEMIN DE MONTANON.

Les membres du Conseil Municipal décident de vendre les 3 parcelles cadastrées C 134 (en partie), C 135 et C 136 à Monsieur Marcel SOUCHON pour un montant de 33 300 €. Le passage d'un géomètre est nécessaire afin d'avoir un redécoupage de la parcelle.

Le devis de Monsieur PEREY Jérôme, géomètre expert, d'un montant de 1 392 € TTC est approuvé.



## POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Jérôme PEREY, géomètre expert, réalisera un plan topographique Chemin de la Sapine et Rue Capus (pour les 4 maisons « raccordées » au réseau). Son devis, d'un montant TTC de 1308,00 € est approuvé.

## POINT SUR L'AVANCEE DES DIFFERENTS TRAVAUX COMMUNAUX

- La buse contenant des fleurs, située devant la salle des fêtes, a été déplacée et dégradée. Mr Dominique BOUILLER la remettra en place.
- Désherbage : du produit a été commandé. L'agent communal s'en servira dans les parties goudronnées du bourg.
- Le portail du local du cimetière est fortement dégradé et demande quelques réparations. Mr Cédric MICHAUD se charge de cette opération.
- Dans le cadre de REMOCRA, le SDIS demande que les buses à incendie soient repeintes. Mr Yves GAUDARD est chargé de ce travail.
- WC publics : Mr Yves DAVAL réalise le travail de maçonnerie. L'entreprise LASSAIGNE a transmis un devis de 6588 € TTC pour le raccordement aux réseaux, l'aménagement des abords et de l'accès handicapé.
- Ecole : Le bouchage des trous dans les murs de la cour sera effectué pendant les prochaines vacances.
- L'entreprise SAUVEUR est intervenue afin de nettoyer les cheneaux de l'église et de l'école suite à des infiltrations d'eau.
- La CCVAI a signalé que le camion poubelles ne pouvaient pas manœuvrer Impasse de la Sapine à cause des gravillons, gore et tuiles qui y sont déposées.
- De la peinture devra être refaite à l'extérieur de la salle des fêtes (parties métalliques, portes, ...)
- Chemin de Boisseret : l'entreprise BORDELET réparera les malfaçons et sera remboursé directement par son assurance.
- Aménagement de la boîte à lire et remplacement du plateau de la bascule : les artisans qui doivent intervenir sont relancés régulièrement.

## QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre d'un programme de prévention au niveau national, 8 pièges à frelons asiatiques ont été fournis par le Département, le GDS et la Chambre d'Agriculture. Ils ont été distribués aux conseillers municipaux qui les installeront dans différents lieux de la commune. Un comptage devra être réalisé périodiquement. Le plan vigipirate étant à son maximum, il y a nécessité de mettre en place les mesures adéquates pour l'école et les manifestations publiques.

La séance est levée à 22 heures.

